Communiqué de presse

04 décembre 2019

Groupement Hospitalier de Territoire du Maine et Loire : La prise en charge post-AVC en hôpital de proximité, un exemple concret de réussite de « Ma santé 2022 »

Pour permettre aux patients victimes d'AVC et déjà traités par l'unité neurovasculaire du CHU d'Angers d'être pris en charge dans un hôpital proche de leur domicile, le Groupement hospitalier de territoire de Maine-et-Loire (GHT 49) a mis en place, cette année, une filière AVC. Un bel exemple concret de réussite de « Ma santé 2022 » qui permet de resserrer les liens entre les hôpitaux du département tout en assurant l'égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. L'Agence Régionale de la Santé (ARS), le Centre Hospitalier de la Corniche Angevine (CHCA) et le CHU d'Angers ont présenté cette filière, le mardi 3 décembre à Chalonnes-sur-Loire.

Une coopération inter-hospitalière

Les Drs Sophie Godard et Aldéric Lecluse, neurologues au CHU d'Angers, ont initié **un projet de prise en charge des patients victimes d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et déjà stabilisés, dans des hôpitaux de proximité.** Cette filière neurovasculaire, qui s'inscrit à l'échelle du département, est portée par le Groupement hospitalier de territoire de Maine-et-Loire (GHT 49), entre le CHU d'Angers, établissement support, et le Centre hospitalier de la Corniche Angevine (CHCA), établissement pilote de ce projet.

Les onze établissements du GHT de Maine-et-Loire

Le Groupement Hospitalier de Territoire de Maine-et-Loire (GHT49), regroupe les onze hôpitaux publics du département. Cette coopération inter-hospitalière repose sur un **projet médical partagé par l'ensemble des établissements du groupement** et se traduit, notamment, par la mise en place de filières médicales de prises en charge.

Les onze établissements du GHT 49 :
- Le CHU d'Angers,
- Le CH de Cholet,
- Le CH de Saumur,
- Le Centre de Santé Mentale angevin (Cesame),
- L'Etablissement de santé Beaugeois-Vallée,
- L'Hôpital Saint-Nicolas d'Angers,
- Le CH intercommunal Lys-Hyrôme,
- Le CH de la Corniche angevine,
- Le CH Layon-Aubance,
- Le CH de Longué-Jumelles.

Le CH de la Corniche angevine dispose de :
- 10 lits de médecine ;
- 30 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR);
- 176 lits d'EHPAD.

Une dizaine de patients ont été pris en charge dans le cadre de cette filière depuis juin 2019. Les premiers retours sont très positifs. Le développement de cette filière a, en effet, permis leur prise en charge sécurisée à proximité de leur domicile par des équipes formées avec l'appui des neurologues du CHU d'Angers. Le nombre de patients bénéficiaires doit pouvoir augmenter dans les semaines à venir.

Les patients sont pris en charge dans le nouveau bâtiment sanitaire du CHCA, mis en service en octobre 2019. Le CHCA est, en effet, engagé dans un projet de reconstruction totale de l'établissement, avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé.

Fluidifier le parcours patient

A travers cette filière, le GHT 49 doit répondre à un double objectif : permettre un plus grand nombre d'admissions de patients victimes d'un AVC aigu et garantir une **prise en charge sécurisée** des patients stabilisés, une fois la prise en charge aigüe terminée, par un service de médecine ou de soins de suite et de réadaptation (SSR), à proximité de leur lieu de vie et de leur famille.

Pour répondre à ce double enjeu, la filière neurovasculaire doit notamment prendre en charge des patients post AVC en fonction de critères portant sur leur capacité à effectuer une rééducation adaptée à leur handicap. Ce qui permet de libérer des lits occupés par des patients présentant un AVC au sein du service de neurologie du CHU. Ce dispositif, structuré à l'échelle du territoire entre les services de neurologie du CHU et les hôpitaux de proximité, s'appuie sur un partage des outils de surveillance et des expertises neurologiques. Il permet l'amélioration des pratiques et des compétences des équipes soignantes des hôpitaux de proximité. Ce travail en équipe pluridisciplinaire repose avant tout sur un climat professionnel de confiance et de respect des compétences, de manière à impulser une dynamique dans le service.

Tous ces objectifs s'inscrivent dans la politique de santé nationale « Ma Santé 2022 » portée par le ministère de la Santé qui vise notamment à **renforcer l'offre hospitalière de proximité**, renforcer les GHT, et s'appuyer sur **des infirmiers de pratique avancée**.

Une équipe pluridisciplinaire et de nouveaux équipements

Pour accueillir des patients post AVC, le CHCA a dû se doter de nouveaux équipements et adapter sa logistique. En plus des 30 lits en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), deux lits de médecine (sur les 10 que compte l'hôpital) sont désormais réservés aux patients « post-AVC ». Le matériel des salles de rééducation a quant à lui été révisé et adapté sur les conseils de l'équipe du l'unité vasculaire cérébrale du CHU d'Angers.

Les aides-soignants chargés de l'évaluation de la douleur, de l'alimentation et de l'installation peuvent s'appuyer sur deux aides-soignants référents. C'est le cas aussi des infirmiers qui assurent la surveillance quotidienne avec une évaluation clinique des AVC. La filière comprend également deux ergothérapeutes et trois kinésithérapeutes pour les rééducations quotidiennes, une orthophoniste dédiée au service et trois autres en relais à la sortie des patients (toutes libérales), un médecin référent, une diététicienne, une psychologue, une assistante sociale ainsi que des cadres de santé.

Tous ces intervenants, formés par le service de neurologie du CHU et par les animateurs de la filière AVC assurent les prises en charge en continu, avec une planification des interventions.

Un programme à approfondir et à étendre sur l'ensemble du territoire

Les perspectives de développement de la filière sont nombreuses. Au sein du CHCA, il s'agit avant tout de développer les actions de télé-expertises, les consultations neurologiques de suivi post-AVC au sein du CHCA ainsi que les différentes compétences liées à cette filière (orthophoniste, coach sportif, art-thérapeute). Une équipe « hors les murs », devrait également être mise en place. Elle interviendra au domicile des patients et mènera des actions de prévention des AVC.

Pour le GHT 49, il reste maintenant à reproduire les réussites réalisées avec le CHCA sur l'ensemble des autres hôpitaux de proximité du groupement. Les formations ont déjà eu lieu dans les autres établissements du GHT. Certains ont d'ailleurs déjà commencé à prendre en charge des patients dans le cadre de cette filière à l'automne 2019. Une infirmière en pratique avancée (IPA), actuellement en formation, sera dédiée au service de neurologie du CHU d'Angers. Tous les patients victimes d'AVC, hospitalisés en médecine, en SSR ou résidents en Ehpad, pourront ainsi bénéficier d'une expertise neurovasculaire. L'IPA pourra également être sollicitée par les médecins traitants.

Qu'est-ce qu'un infirmier de pratique avancée ?

Avec la pratique avancée, les professionnels infirmiers élargissent leurs compétences dans le champ clinique. Demain, une fois formés, ils pourront renouveler, adapter voire prescrire des traitements ou des examens, assurer une surveillance clinique, mener des actions de prévention ou de dépistage.
Ceci se fera en accord avec des médecins qui leur confieront le suivi de certains de leurs patients dont l'état de santé est stabilisé et à condition d'exercer au sein d'une équipe de soins.
En plus de réduire les délais d'accès à une prise en charge, la pratique avancée est une nouvelle réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement.
Au CHU d'Angers, 3 infirmiers ont démarré leur formation en septembre 2019 pour devenir IPA.

Contacts presse :

ARS Pays de la Loire
Service communication
06 78 26 56 94
ars-pdl-communication@ars.sante.fr

CHU d'Angers
Adrien Renard
02 41 35 79 97
audrey.capitaine@chu-angers.fr